



Syndicat Intercommunal
des Eaux de la Plaine de l'Ille

www.siepi.fr

Prix et qualité
du service public
de l'EAU POTABLE
et de l'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL
2024

Sommaire

Présentation du territoire desservi	p. 2
Territoire desservi	p. 3
Eau potable	p. 4
1. Caractérisation technique du service	p. 4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	p. 6
3. Financement des investissements	p. 7
4. Indicateur de performance	p. 9
Assainissement collectif	p. 15
1. Caractérisation technique du service	p. 15
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	p. 16
3. Financement des investissements	p. 17
4. Indicateur de performance	p. 18
Bilan technique 2024	p. 25



Présentation du territoire desservi

Assurant les compétences d'adduction en eau potable et de collecte des eaux usées, **le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (S.I.E.P.I.) est un syndicat intercommunal** à vocations multiples (SIVOM).

En 2024, il approvisionne en eau potable 17 communes situées au sud de Colmar, soit environ 19 471 habitants (INSEE). Pour 8 d'entre elles, il assure également la collecte des eaux usées.

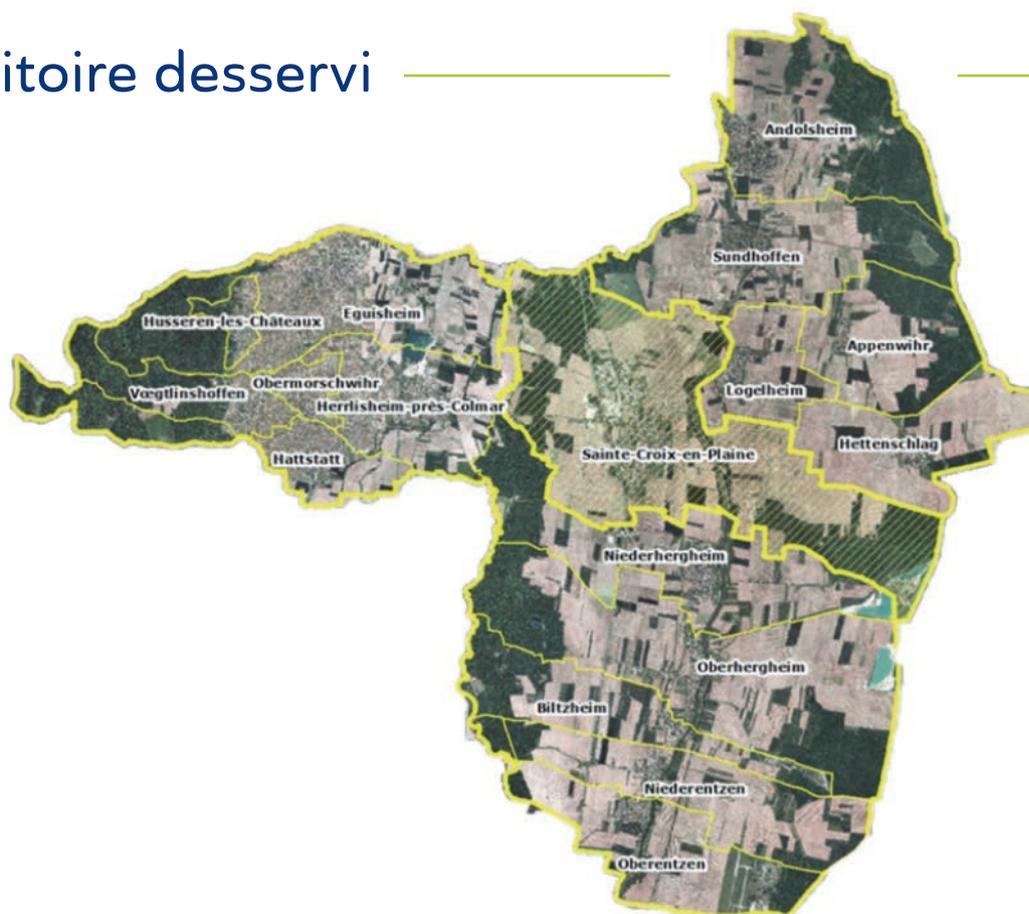
Le territoire s'étend du sud au nord (d'Oberentzen à Andolsheim) sur 20 km et d'ouest en est (de Hattstatt jusqu'à Hettenschlag) sur 22 km.

Le syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau :	Assainissement :
· Production	· Collecte
· Transport	· Transport
· Protection des points de prélèvement	
· Stockage	
· Traitement	
· Distribution	



Territoire desservi



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants	Eau	Assainissement
ANDOLSHEIM (C.A.)	2 268	●	●
APPENWIHR *	595	●	○
BILTZHEIM	488	●	●
ÉGUISEIM	1 772	●	
HATTSTATT	847	●	
HERRLISHEIM (C.A.)	1 906	●	
HETTENSCHLAG *	347	●	○
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	518	●	
LOGELHEIM	936	●	●
NIEDERENTZEN	767	●	●
NIEDERHERGHEIM	1 173	●	●
OBERENTZEN	708	●	●
OBERHERGHEIM	1 322	●	●
OBERMORSCHWIHR	401	●	
STE CROIX EN PLAINE (C.A.) **	3 090		
SUNDHOFFEN (C.A.)	2 007	●	●
VOEGLINSHOFFEN	492	●	
Total	19 639	16 546	10 611

* Les communes d'Appenwihr et de Hettenschlag ne font pas partie du réseau d'assainissement du S.I.E.P.I. mais leur propre réseau se rejette dans celui du Syndicat.

** Le S.I.E.P.I. vend l'eau à Colmar Agglomération pour le compte de la commune de Sainte Croix en Plaine qui n'est pas membre et Colmar Agglomération (C.A.) y exerce les compétences Eau Potable et Assainissement. En revanche, les réseaux intercommunaux d'eau potable et d'assainissement propriétés du SIEPI traversent la commune.

Eau potable

1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nature des ressources en eau

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :



Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé 2023 (m ³ /an)	Volume prélevé 2024 (m ³ /an)
Forêt de Rouffach, Niederwald : - 4 pompes - 2 puits (profondeur 20 m)	200 m ³ /heure	N. C.	401 302	373 134
Forêt de Sundhoffen, Kastenwald : - 2 pompes - 1 puits (profondeur 80 m)	180 m ³ /heure	3 840 m ³ /jour	562 273	543 914
Total :	380 m ³ /heure	-	963 575	917 048

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :



	2023	2024
ANDOLSHEIM	940	946
APPENWIHR	227	229
BILTZHEIM	215	216
ÉGUISHEIM	866	884
HATTSTATT	407	408
HERRLISHEIM	810	814
HETTENSCHLAG	158	160
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	233	236
LOGELHEIM	393	396
NIEDERENTZEN	363	365
NIEDERHERGHEIM	518	521
OBERENTZEN	323	325
OBERHERGHEIM	629	646
OBERMORSCHWIHR	217	221
SUNDHOFFEN	922	934
VOEGLINSHOFFEN	243	242
Total	7464	7543

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice



La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2023	2024
ANDOLSHEIM	80 441	74 030
APPENWIHR	20 049	19 072
BILTZHEIM	17 788	18 202
ÉGUISSHEIM	138 271	131 733
HATTSTATT	41 133	36 123
HERRLISHEIM	72 898	72 703
HETTENSCHLAG	14 388	12 889
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	35 606	31 165
LOGELHEIM	32 987	32 428
NIEDERENTZEN	29 172	31 614
NIEDERHERGHEIM	59 194	45 228
OBERENTZEN	26 688	25 709
OBERHERGHEIM	49 608	47 385
OBERMORSCHWIHR	20 513	17 565
SUNDHOFFEN	77 968	70 559
VOEGLINSHOFFEN	32 080	25 730
Total	738 784	692 175

	2023	2024
- Abonnés domestiques	737 470 m ³	690 852 m ³
- Abonné non domestique (Dragées Adam, Herrlisheim)	1 314 m ³	1 323 m ³
- Commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	154 563 m ³	156 461 m ³
Total	893 347 m³	848 636 m³



Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 136 900 mètres linéaires réels dont 17 660 mètres de réseau intercommunal.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	28 €	28 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _ _ _ _		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,4 €/m ³	1,4 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau	0,09 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique	0,35 €/m ³	
	Consommation d'eau potable		0,39 €/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable		0,066/ m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 10/03/2023 effective à compter de la 2^{ème} relève 2023 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable.
- La délibération du 27/02/2014 effective à compter de la 2^{ème} relève 2014 fixe le tarif de la contre-valeur redevance prélèvement.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes (la redevance pollution est reversée par le SIEPI à l'AERM) :

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28,00	28,00	0%
Part proportionnelle	168,00	168,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	196,00	196,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,80	10,80	0%
Redevance pour pollution domestique	42,00		
Redevance sur la consommation d'eau potable		46,80	
Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable		7,92	
TVA	13,68	14,38	+5,12%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	66,48	79,90	+20,19%
Total	262,48	275,90	+5,11%
Prix TTC au m³	2,19	2,30	+5,02%

Tarification

Pas de modification tarifaire en 2024.

Recette 2024 HT

Ventes d'eau totale (1 136 446.59 € en 2023)	1 088 749.88 €
Dont : Exportation vers la commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	117 435.75 €
Autres prestations auprès des abonnés	110 951.85 €
Subventions	0 €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	889 170,38 €
Montants des subventions	0,00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	2 242 500,00 €
Montant remboursé durant l'exercice	195 536,63 €
Dont en capital	180 000,00 €
Dont en intérêts	15 536.63 €

Détail de la dette du service

Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Encours au 31/12	Date de fin
Société Générale	INVESTISSEMENTS AEP 2019-2020	3 000 000 €	2 212 500 €	2039
Crédit Agricole	TRAVAUX AEP 2015	300 000 €	30 000 €	2025

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Compte	Libellé	Montant HT
28131	Bâtiments	10 205,00 €
28135	Installat ^o générales, agencements, aména...	8 337,00 €
28138	Autres constructions	162,00 €
28151	Installations complexes spécialisées	28 433,00 €
28153	Amort. installations à caractère spécifique	392 205,00 €
28155	Outillage industriel	2 542,00 €
28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	54 858,24 €
28175	Amort. matériel et outillage technique (mise...	82 200,70 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 470,20 €
28031	Amortissements des frais d'études	16 443,43 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, li...	9 298,00 €
28125	Terrains bâtis	298,00 €



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I.E. PLAINE DE L'ILL SECTEUR PLAINE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.
 Elle n'est pas traitée.
 Votre réseau alimente de façon permanente 10359 personnes sur 10 communes. Le responsable des installations est : « S.I.E. PLAINE DE L'ILL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E. PLAINE DE L'ILL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 30 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,1 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 192 Valeur maxi : 0,036 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0855 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L	

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,1 °f Valeur maxi : 24,1 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 28/02/2025

UDI 068000976

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
 3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
 03 69 49 30 41

www.grand-est.ars.sante.fr

ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis





	Points potentiels	Valeur	Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	119

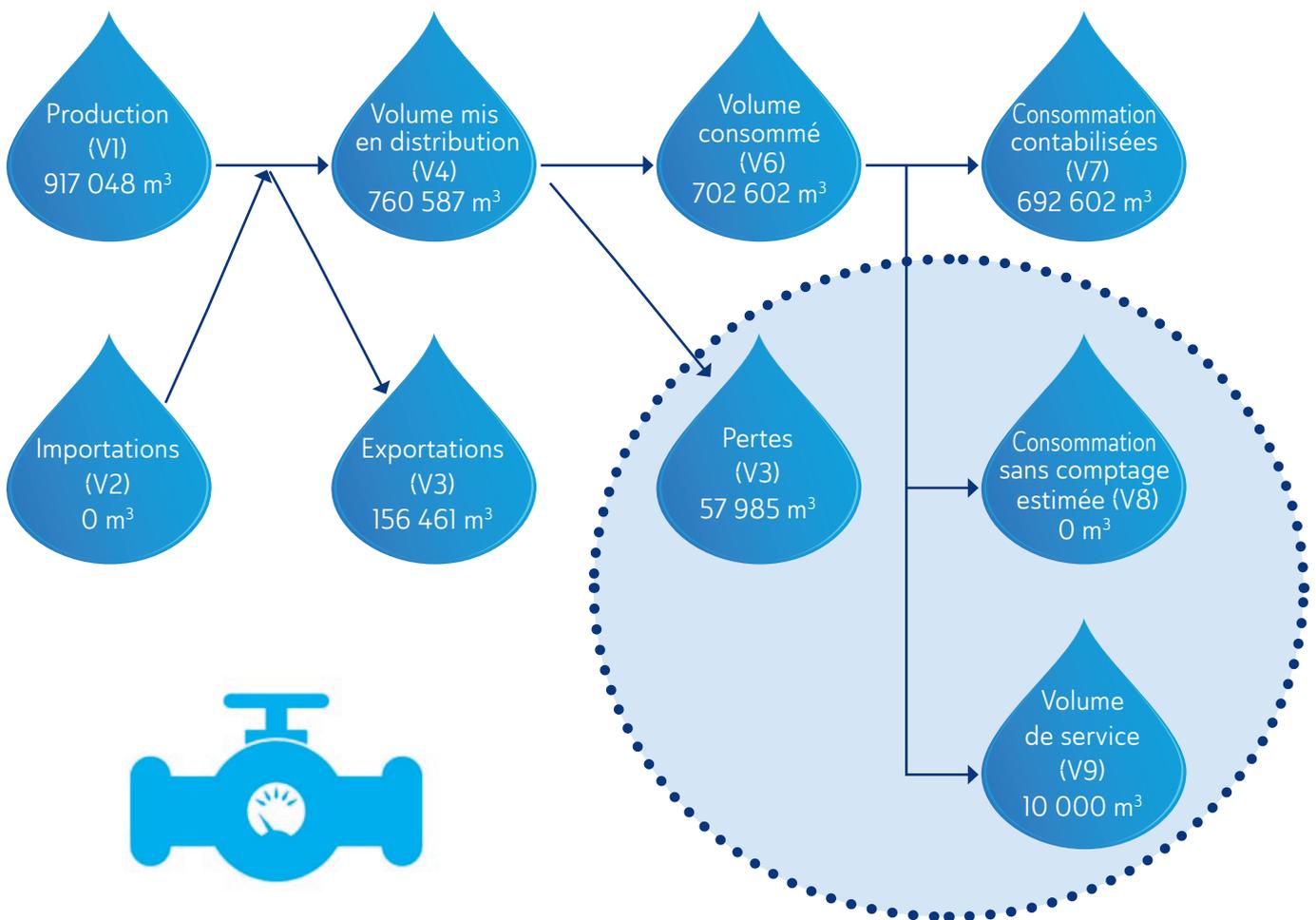
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

Rendement du réseau

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$



	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	95,4 %	93,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	18,39	17
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	93,2 %	91 %

Indice linéaire des volumes non comptés

- Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

- indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,36 m³/j/km.

Indice linéaire des pertes en réseau

- Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

- indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 1,16 m³/j/km (0,9 en 2023).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

- Au cours des 5 dernières années, 5,19 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,76 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Débit. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
068000334	FORAGE P NORD NIEDERWALD	1050	0	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068000335	FORAGE P2 SUD NIEDERWALD	1050	0	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068003178	FORAGE LINDENKUPPEL	900	0	TE		01/12/2001		17/06/2004	80%
Indice consolidé / UGE									80%

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	19 639	19 639
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,19	2,30
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	90,9%	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	119	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,4%	93,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,1	1,36
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,9	1,16
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,8%	0,76%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Assainissement collectif

1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2023	2024
ANDOLSHEIM	934	940
BILTZHEIM	213	214
LOGELHEIM	388	391
NIEDERENTZEN	361	363
NIEDERHERGHEIM	504	506
OBERENTZEN	321	322
OBERHERGHEIM	614	634
SUNDHOFFEN	915	927
Total	4253	4297



Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations

0

En application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.



Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 72 360 mètres linéaires dont 8 219 mètres de réseau intercommunal.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le Syndicat possède un dégrilleur à la station principale de relevage mais pas de station de traitement des eaux usées. Il est membre fondateur du SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar dans le quartier de la Luss, rue Hartenkopfweg.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2024	Ensemble des communes de la plaine
Frais d'accès au service (Participation à l'Assainissement Collectif : PAC)	1 720,00 €
Consommation	
· Part fixe (€ HT/an)	72,0000 €
· Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,0600 €
Taxes et redevances	
· TVA	10,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/03/2017 effective à compter du 2^{ème} semestre 2017 fixant les tarifs du service de l'assainissement.
- Délibération du 10/03/2023 fixant les frais d'accès au service (PAC).

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes (la redevance modernisation est reversée par le SIEPI à l'AERM) :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,00	72,00	0%
Part proportionnelle	127,20	127,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	199,20	199,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Taxes et redevances			
Redevance performance des réseaux assainissement collectif 0,138€/m ³	27,96 <small>(en 2024 redevance de modernisation des réseaux de collecte)</small>	16,56	
TVA	22,72	21,58	- 5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,68	38,14	- 24,7%
Total	249,88	237,34	- 5%
Prix TTC au m³	2,08	1,98	- 4,8%

Tarification

Pas d'évolution tarifaire

Recettes 2024 HT

Facturation du service d'assainissement aux abonnés (462 576,55€ en 2023)	454 126,96 €
Autres prestations auprès des abonnés	46 416,15 €
Subventions	néant €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	616 827,03 €
Montants des subventions	0,00 €

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	NEANT €
Montant remboursé durant l'exercice	NEANT €
Dont en capital	NEANT €
Dont en intérêts	NEANT €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Compte	Libellé	Montant HT
28175	Amort. matériel et outillage technique (mise...	64,00 €
28131	Bâtiments	9 249,00 €
28135	Installat ^o générales, agencements, aména...	2 771,00 €
28151	Installations complexes spécialisées	18 528,00 €
28153	Amort. installations à caractère spécifique	315 987,00 €
28155	Outillage industriel	2 879,00 €
28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	4 767,00 €

Programme pluriannuels de travaux

Un diagnostic du réseau d'assainissement est en cours à l'échelle du SITEUCE.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.





	Points potentiels	Valeur	Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	99%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Au cours des 5 derniers exercices, 1,26 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,35 %**

Annexes

Note de l'Agence de l'eau Rhin Meuse

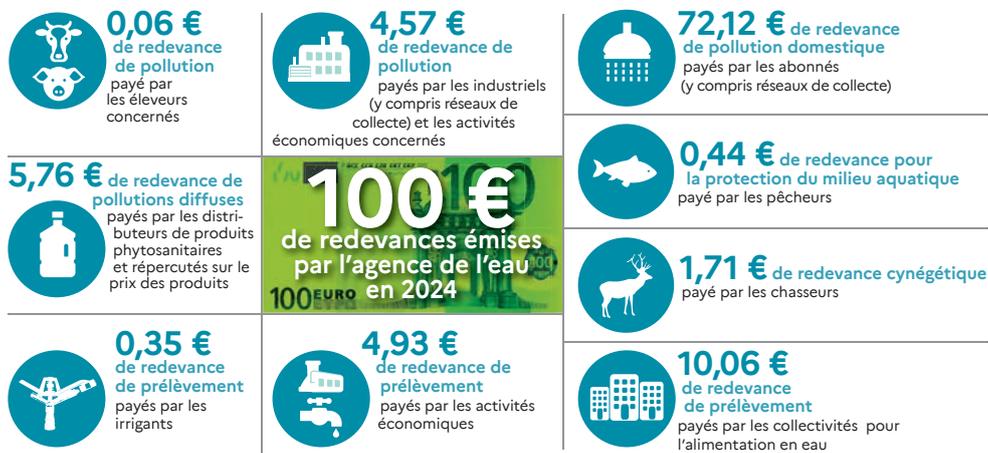
D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



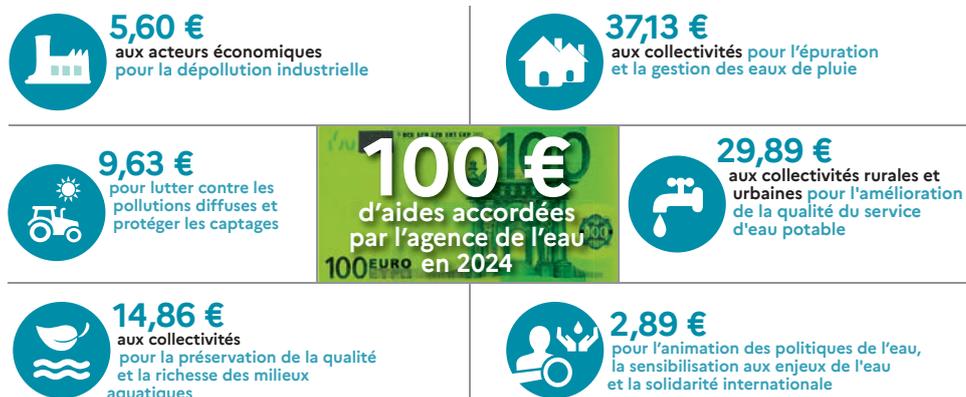
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

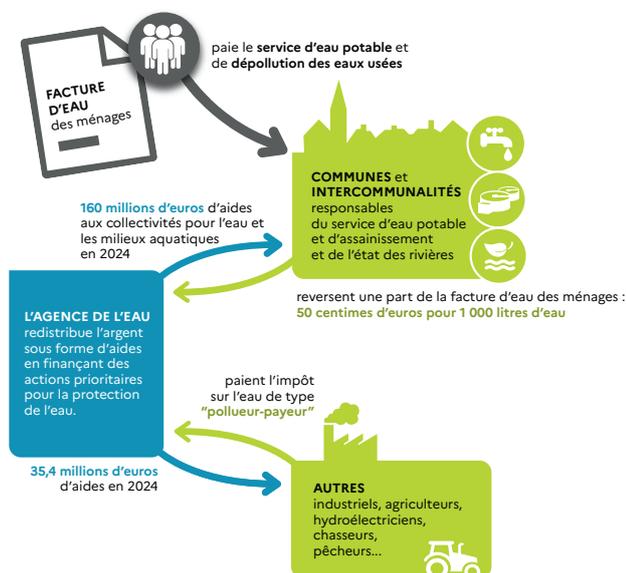
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

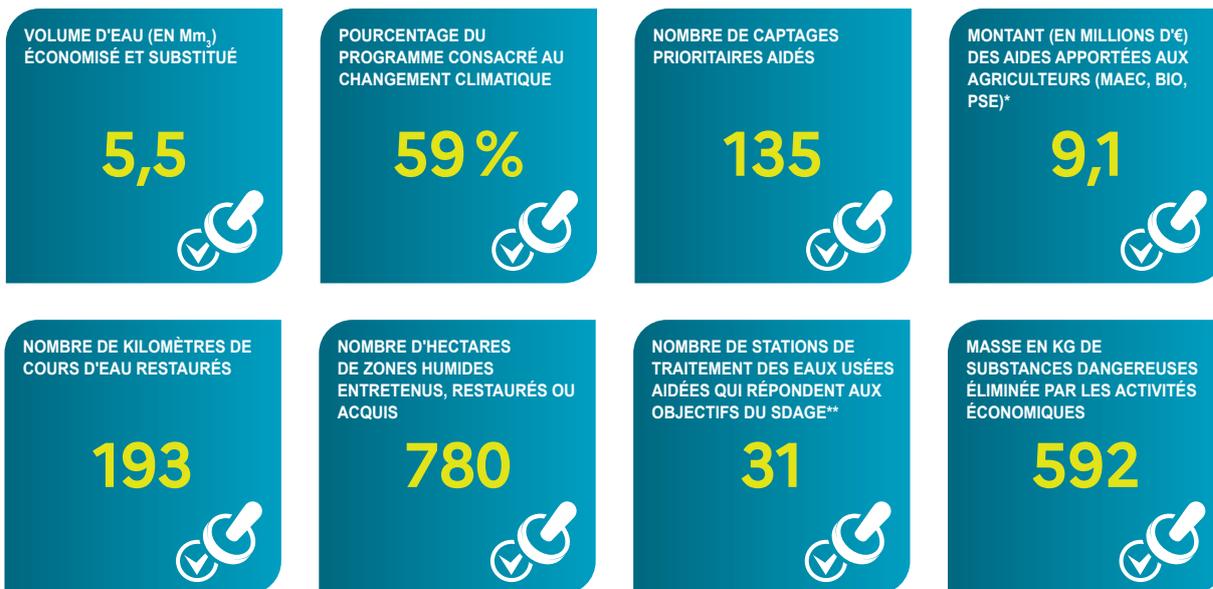
Édition mars 2025

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une **capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

- Le bassin :
- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
 - ▶ 4,4 millions d'habitants
 - ▶ 8 départements
 - ▶ 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



ANNEXE

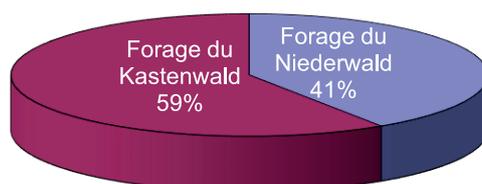
BILAN TECHNIQUE



2024

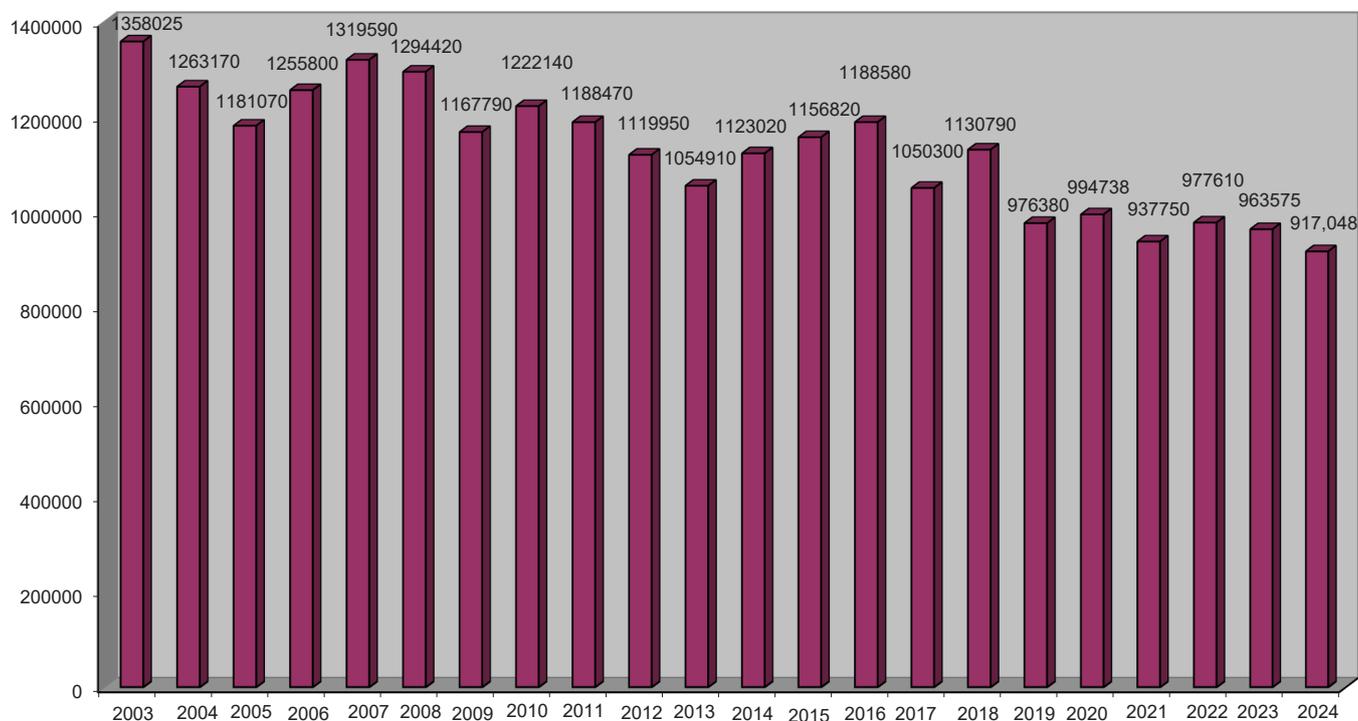
🔧 Répartition de la production par station de pompe

Station de pompe	M3 pompés
Forage du Niederwald	373 134
Forage du Kastenwald	543 914
Total	917 048



🔧 Evolution de la production depuis 2003 en m³

Evolution de la production depuis 2003 en m³



Ruptures et Fuites en 2024

COMMUNES	LOCALISATION	DATE DES TRAVAUX	TYPE
ANDOLSHEIM	9, rue de la Digue	03/07/2024	conduite fonte grise DN 80
ANDOLSHEIM	4, rue des Alpes	14/12/2024	BE - conduite fonte DN150
APPENWIHR	rue de Logelheim	16/10/2024	conduite fonte grise DN 200
BILTZHEIM	24, rue Principale	26/11/2024	branchement DN 40
EGUISHEIM	34, rue de Colmar	08/02/2024	branchement DN 50 fonte
EGUISHEIM	rue de l'Eglise	15/02/2024	branchement DN 40 - collier de prise
EGUISHEIM	4, rue de la 1 ^{ère} Armée	21/09/2024	branchement DN 40
EGUISHEIM	45, rempart sud	05/10/2024	conduite fonte grise DN 100
EGUISHEIM	13, rempart sud	25/09/2024	branchement DN 40
EGUISHEIM	Grand'rue	15/02/2024	conduite fonte grise DN 125
EGUISHEIM	rue de Colmar	16/02/2024	conduite fonte grise DN 80
HATTSTATT	107, rue Leclerc	05/10/2024	branchement DN 40
HATTSTATT	16, rue des Seigneurs	15/07/2024	branchement DN 40
HATTSTATT	13, rue Leclerc	29/02/2024	branchement DN 50 fonte
HATTSTATT	impasse des jardins	21/08/2024	branchement DN 50 fonte
HETTENSCHLAG	rue des vosges	22/02/2024	branchement DN 32
HUSSEREN	rue des trois chateaux	19/02/2024	branchement DN 40
LOGELHEIM	rue des écoles	29/01/2024	conduite fonte grise DN 80
OBERHERGHEIM	route de Hirtzfelden	06/02/2024	conduite fonte grise DN 100
OBERHERGHEIM	intersection rue de l'Ill - rue de Dessenheim	28/02/2024	vanne DN 100
OBERMORSCHWIHR	rue du Dagsbourg	16/06/2024	branchement DN 40
SUNDHOFFEN	rue de la Mairie	28/02/2024	conduite fonte DN 100
SUNDHOFFEN	intersection rue de l'églises - rue des écoles	27/02/2024	vanne DN 80
SUNDHOFFEN	10, rue de l'Ill	22/02/2024	vanne DN 80
SUNDHOFFEN	3, rue des stades	22/02/2024	branchement DN 40
SUNDHOFFEN	3, rue des tilleuls	14/02/2024	branchement DN 40
VOEGLINSHOFFEN	rue des trois chateaux	16/02/2024	conduite fonte grise DN 100

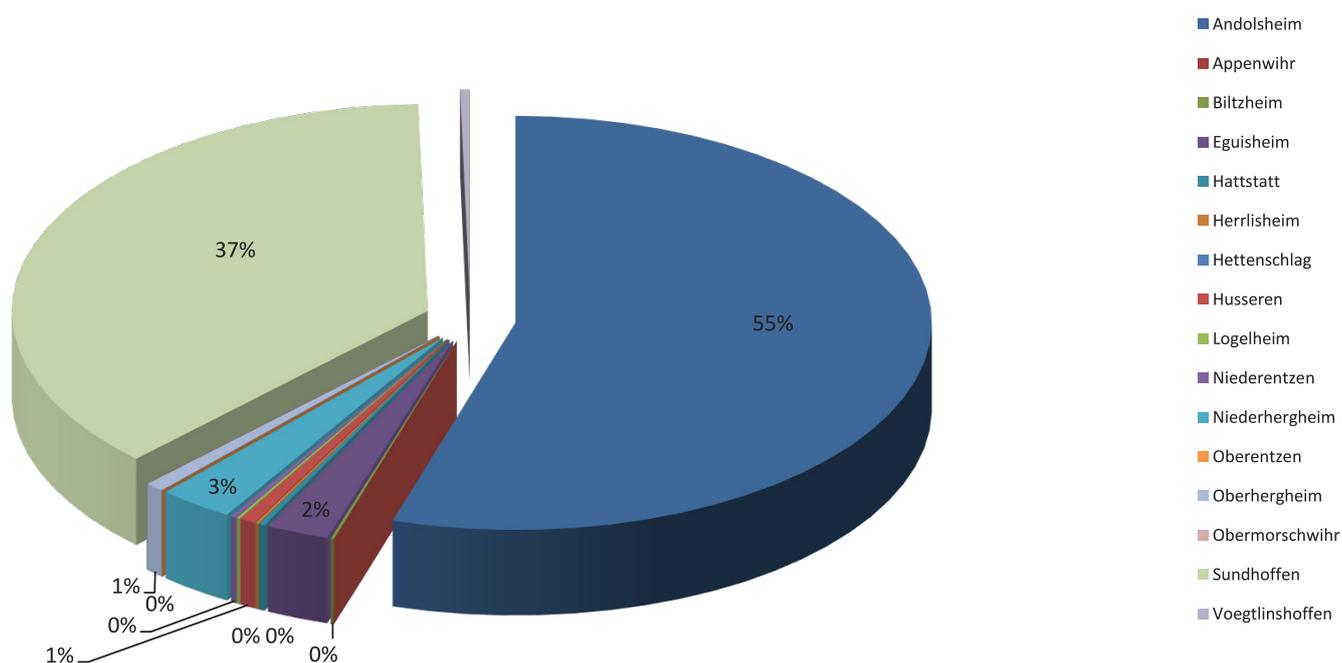
Fuites sur conduites principales : 13

Fuites sur branchements : 14

Total : 27

Remplacement de compteurs en 2024

COMMUNES	COMPTEURS	COÛT MATÉRIEL ESTIMATIF HT	MAIN D'OEUVRE
ANDOLSHEIM	448	58 240,00 €	1792 H
APPENWIHR	0	0,00 €	2 H
BILTZHEIM	1	130,00 €	4 H
EGUISHEIM	20	9 600,00 €	160 H
HATTSTATT	2	260,00 €	8 H
HERRLISHEIM	1	130,00 €	4 H
HETTENSCHLAG	0	0,00 €	0 H
HUSSEREN	5	650,00 €	20 H
LOGELHEIM	1	130,00 €	2 H
NIEDERENTZEN	2	260,00 €	2 H
NIEDERHERGHEIM	24	3 120,00 €	96 H
OBERENTZEN	0	0,00 €	0 H
OBERHERGHEIM	6	780,00 €	24 H
OBERMORSCHWIHR	0	0,00 €	0 H
SUNDHOFFEN	305	39 650,00 €	1220 H
VOEGLINSHOFFEN	3	390,00 €	12 H
TOTAUX	818	113 340,00 €	3346 H



Branchements AEP réalisés en 2024

COMMUNES	BRANCHMT COMPLET	MONTANT HT	BRANCHMT EN ATTENTE	MONTANT HT	POSE COMPTEUR	MONTANT HT	TOTAL HT
ANDOLSHEIM	5	8 000,00 €	0	0,00 €	1	90,00 €	8 090,00 €
APPENWHIR	0	0,00 €	0	0,00 €	2	440,00 €	440,00 €
BILTZHEIM	0	0,00 €	1	1 000,00 €	0	0,00 €	1 000,00 €
EGUISHEIM	5	9 000,00 €	3	3 510,00 €	1	90,00 €	12 600,00 €
HATTSTATT	0	0,00 €	0	0,00 €	1	90,00 €	90,00 €
HERRLISHEIM	2	4 000,00 €	0	0,00 €	2	180,00 €	4 180,00 €
HETTENSCHLAG	1	2 000,00 €	4	6 130,54 €	1	90,00 €	8 220,54 €
HUSSEREN	0	0,00 €	0	0,00 €	1	600,00 €	600,00 €
LOGELHEIM	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
NIEDERENTZEN	3	5 000,00 €	0	0,00 €	2	180,00 €	5 180,00 €
NIEDERHERGHEIM	2	4 000,00 €	2	0,00 €	0	0,00 €	4 000,00 €
OBERENTZEN	1	2 837,71 €	0	0,00 €	2	180,00 €	3 017,71 €
OBERHERGHEIM	2	4 388,53 €	18	22 501,31 €	3	270,00 €	27 159,84 €
OBERMORSCHWIHR	3	6 000,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	6 000,00 €
SUNDHOFFEN	2	4 000,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	4 000,00 €
VOEGLINSHOFFEN	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	26	49 226,24 €	26	33 141,85 €	16	2 210,00 €	84 578,09 €

Renouvellement et extension du réseau AEP en 2024

COMMUNES	LOCALISATION	NATURE	LINEAIRE	BRANCHMTS	COÛT HT
EGUISHEIM	rue du Buhl - rue des Vendangeurs	réalisation d'un bouclage de 93ml en fonte DN100 et renouvellement de 2 branchements	93	2	38 000,00 €
OBERHERGHEIM	rue de Hirtzfelden - rue Principale	renouvellement de 40ml de fonte grise DN 200, de 100ml de fonte grise DN 100 par un DN 150 et de 7 branchements	140	7	110 000,00 €
NIEDERHERGHEIM	rue des Coquelicots, Cillets, Bleuets, Blés d'or	renouvellement de 31 branchements AEP pendant le chantier de renouvellement EU	-	31	62 500,00 €
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	route de Bâle	renouvellement de 400ml de fonte grise DN 250 (conduite inter-communale)	400	-	231 000,00 €
NIEDERENTZEN	impasse du rail	renouvellement du PVC pression par du PEHD DN50 de 2 branchements	20	2	17 715,00 €
			653 ml	42	459 215,00 €

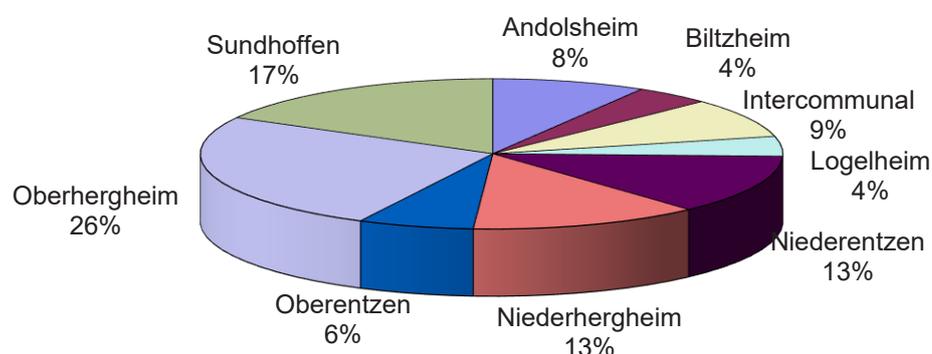
Entretien des postes de relevage en 2024

COMMUNES	LOCALISATION	TYPE	NBRE DE NETTOYAGES
OBERENTZEN	Ecole	Principale	2
NIEDERENTZEN	Rue de Biltzheim	Principale	2
	ZA	Secondaire	2
BILTZHEIM	Rue de Colmar	Principale	2
OBERHERGHEIM	Rue Martin Drolling	Secondaire	2
	Rue des Vergers	Secondaire	2
	Rue de Rouffach	Secondaire	2
	Rue de Rouffach 2 - ZA	Secondaire	2
	Rue de l'III	Secondaire	2
	Cimetière	Principale	2
NIEDERHERGHEIM	Rue des Tournesols	Secondaire	2
	Ecole	Secondaire	2
	Rue de Sainte Croix En Plaine	Secondaire	2
	Contournement	Principale	2
	Simler	Secondaire	2
	Aldi - Kern	Secondaire	2
SAINTE CROIX EN PLAINE	Bord de l'III coté Logelheim	Principale	2
LOGELHEIM	Rue des Saules	Secondaire	2
	Rue de Sundhoffen	Principale	2
SUNDHOFFEN	Jauss	Secondaire	2
	Rue des Primevères	Secondaire	2
	Berges de l'III	Secondaire	2
ANDOLSHEIM	Rue des Alpes	Secondaire	2
	Rue de Sundhoffen	Secondaire	2
	Rue de l'III	Secondaire	2
	Station Principale	Principale	2
		TOTAL :	52

Entretien du réseau d'assainissement en 2024

COMMUNES	CURAGE EN ML	INSPECTION CAMÉRA EN ML
ANDOLSHEIM	200	0
BILTZHEIM	100	0
INTERCOMMUNAL	200	0
LOGELHEIM	100	0
NIEDERENTZEN	300	0
NIEDERHERGHEIM	300	0
OBERENTZEN	150	0
OBERHERGHEIM	600	500
SUNDHOFFEN	400	150
TOTAUX :	2350	650

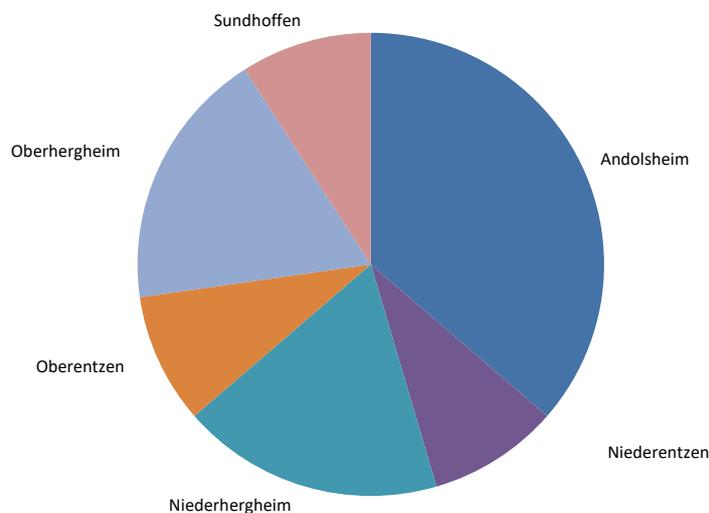
Répartition des ML curés par communes



Raccordement au réseau d'assainissement en 2024

COMMUNES	BRANCHEMENTS HORS LOTISSEMENT	MONTANT EN € HT	MONTANT PAC COLLECTÉ
ANDOLSHEIM	4	15 847,60 €	5 040,00 €
BILTZHEIM	0	0,00 €	0,00 €
LOGELHEIM	0	0,00 €	0,00 €
NIEDERENTZEN	1	4 977,50 €	8 360,00 €
NIEDERHERGHEIM	2	5 763,70 €	3 200,00 €
OBERENTZEN	1	4 471,50 €	3 200,00 €
OBERHERGHEIM	2	11 955,45 €	8 120,00 €
SUNDHOFFEN	1	3 399,55 €	2 520,00 €
TOTAL :	11	46 415,30 €	30 440,00 €

Répartition des branchements réalisés en 2024 par commune



Renouvellement du réseau EU en 2024

COMMUNES	LOCALISATION	NATURE	LINEAIRE	BRANCHMNTS	COÛT HT
NIEDERHERGHEIM	rue des Coquelicots, Œillets, Bleuets, Blés d'or	renouvellement de 245ml de collecteur en amiante ciment DN 200 par du polypropylène et de 28 branchements	245	28	240 232,00 €
			245 ml	28	240 232,00 €

Quelques investissements 2024 en photos

FORAGE SUD

Re-chemisage du puit n°2, du forage sud en tubage inox DN750 pour un coût de 119 679, 24 € HT.



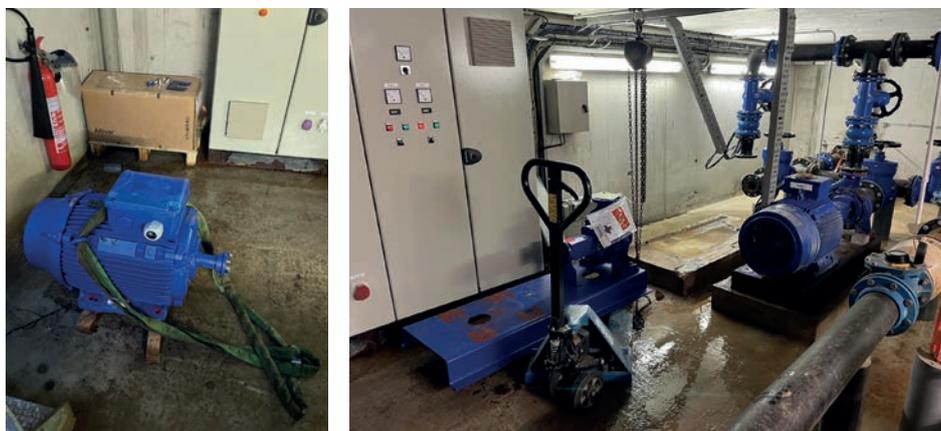
FORAGE SUD

Réhabilitation du bâtiment comprenant des travaux de charpente, couverture, maçonnerie et enduit pour un coût de 43 768,00 € HT.



STATION DE REPRISE

Remplacement des deux pompes de surpression pour un coût de 42 000,00 € HT.



SAINTE-CROIX-EN-PLAINE - Route de Bâle

Renouvellement de la conduite intercommunale en DN250 sur 400ml pour un coût de 231 000,00 € HT.



OBERHERGHEIM - Rue de Hirtzfelden

Renouvellement de 40ml de fonte grise DN200, de 10ml de fonte grise DN150 et de 7 branchements pour un coût de 110 000,00 € HT.



Quelques investissements 2024 en photos

EGUISHEIM - Rue de Buhl et rue du Vignoble
Réalisation d'un bouclage de 93ml en fonte DN100 et renouvellement de 2 branchements pour un coût de 38 000,00 € HT.



NIEDERHERGHEIM - Rue des coquelicots,
Oeillets, Blés d'Or
Renouvellement de 245ml de collecteur EU en amiante ciment DN200 par du polypropylène et de 28 branchements pour un coût de 240 232,00 € HT.



OBERHERGHEIM - Station de relevage "cimetière"
Remplacement de l'ensemble des équipements hydrauliques pour un coût de 42 000,00 € HT.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III

1 route de Herrlisheim

68127 NIEDERHERGHEIM

Tél. 03 89 49 45 15

